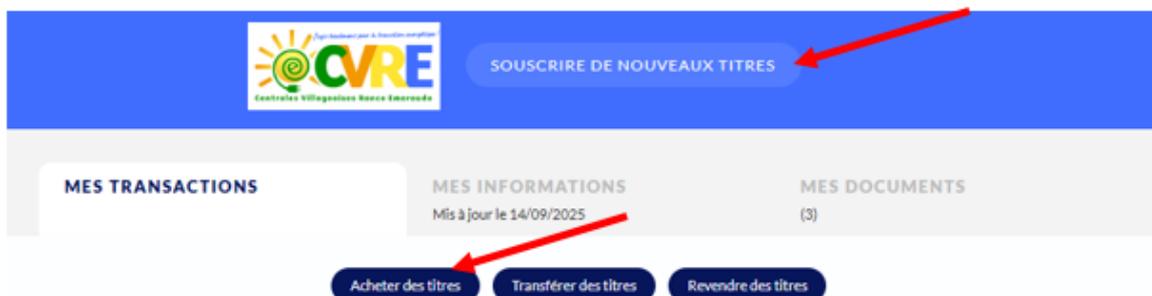


# Comment souscrire en CCA pour Breiti Sun ?

## 1- Si vous êtes déjà actionnaire et que vous avez un compte actif

- Connectez-vous à votre compte
- Une fois votre compte ouvert, cliquer sur « **Souscrire de nouveaux titres** » ou sur « **Acheter des titres** »



- Puis choisir la campagne « **CCA Breiti Sun CVRE** »

Choisir la campagne :

Actions CVRE	Souscription d'actions au capital de CVRE <a href="#">Plus d'informations.</a>	
Du 27/08/2025 au 30/06/2027	Objectif de collecte: 46 350€	Souscription max. /pers.: 20 000€
<b>INVESTIR</b>		

CCA Breiti Sun CVRE	Le projet Breiti Sun, qui réunit Energ'IV, filiale du Syndicat d'Energie du 35, la société Quenea-Galileo, 3 coopératives citoyennes, 3 SMICTOM et 2 collectivités territoriales, a pour objet la reconversion de 6 sites d'enfouissement de déchets en centrales solaires d'une puissance totale de 14 MWc sur les communes de Dinard, Bagger-Pican, Tinténac, Rennes, Le Verger, Cornillé. Il s'agit d'un projet non spéculatif. Les sociétés citoyennes souhaitent mobiliser leurs sociétaires pour le financement de la phase de travaux et d'exploitation des centrales photovoltaïques afin que les retombées économiques liées à la revente de l'électricité produite soient locales et profitent aux habitants du territoire. <a href="#">Plus d'informations.</a>	
Du 14/09/2025 au 31/10/2025	Objectif de collecte: 167 000€	Souscription max. /pers.: 10 000€
<b>INVESTIR</b>		

- Puis choisir le montant de votre investissement

Campagne sélectionnée : CCA Breti Sun CVRE

### Compte(s) Courant(s) d'Associé(s)

Nombre		Valeur Nominale		Montant
1000	X	1€	=	1000€

### Conditions du CCA Breti Sun

Un compte courant d'associé.e (CCA) est un compte ouvert au nom d'un ou une actionnaire (= associé) de la société. C'est un mode de financement qui s'apparente à un prêt. Le montant souscrit est bloqué 10 ans à compter du 01.11.2025, jusqu'au 01.11.2035. Il produira des intérêts au taux fixe de 5 %/an. Les intérêts seront versés annuellement, à compter du 15.11 de chaque année, à l'exception de la première année dont les intérêts seront versés à compter du 15.11.2027. L'actionnaire s'engage à verser les fonds avant le 31.10.2025. Le détail des conditions du CCA est décrit dans la convention disponible au lien ci-dessous.

### Validité de la souscription

Le montant de la souscription est de 500 € minimum et 10 000 € maximum sous réserve de détenir un montant d'actions équivalent à au moins 10 % de l'apport en CCA. Le plafond de souscription est cumulatif des apports effectués auprès des 3 sociétés citoyennes : CVRE, CIREN, Les Survoltés.

- Puis **cocher les cases** où vous reconnaissez avoir pris connaissance des différents documents légaux et **Valider**

J'ai pris connaissance et j'accepte les [statuts de la société](#)

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de la société et les approuver en tout point. [statuts CVRE](#)

Je reconnais avoir pris connaissance de la convention de CCA et l'approuver en tout point. [Convention de CCA Breti Sun](#)

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Information Synthétique et l'approuver en tout point. [DIS CVRE](#)

**VALIDER**

## 2- Si vous n'êtes pas encore actionnaire

Il faut commencer par créer un compte CoopHub, acquérir le nombre d'actions souhaité et attendre la validation de celles-ci (quelques jours).

Voir si besoin le document d'aide : [COMMENT SOUSCRIRE DES ACTIONS DE CVRE.pdf](#)

Une fois cela effectué, vous pouvez souscrire en CCA comme indiqué ci-dessus.